

**Mission : Piloter la stratégie de communication et de sensibilisation en matière d'espèces exotiques envahissantes à la DEAL**

---

**Où ?** St-denis (974 – Réunion)

**Quoi ?**

Au vu des menaces que peuvent faire peser les espèces exotiques envahissantes (EEE) sur la biodiversité réunionnaise, et en application des stratégies nationales et régionales, un arrêté ministériel a été signé le 28 juin 2021 (JO du 29 juillet) interdisant à La Réunion l'introduction et tout usage d'espèces animales dont le caractère invasif est avéré. Cet arrêté constitue une nouvelle étape et un outil supplémentaire dans l'objectif de préservation de notre biodiversité terrestre, qui a été reconnue par l'UNESCO au titre de la convention du patrimoine mondial.

Il est donc primordial que ces enjeux et la réglementation associée soient connus et compris. Le Plan opérationnel de lutte contre les invasives (POLI 2019-2022, action 7) prévoit ainsi des actions de communication sur les obligations de détention liés aux arrêtés d'interdiction d'introduction d'EEE sur le territoire pour les espèces concernées.

Pour ce faire, la DEAL a notamment élaboré et diffusé un dépliant explicatif dématérialisé rappelant les principales obligations ou interdictions, 3 posters de sensibilisation, un moteur de recherche mis en ligne sur [especiesinvasives.re](https://www.especiesinvasives.re) permettant de déterminer le statut d'une espèce animale par rapport à cette réglementation. Deux engagés du service civique (ESC) ont entre 2021 et 2022 fait connaître cet arrêté, notamment auprès des animaleries et des vétérinaires, et développé des démarches actives de sensibilisation. Une démarche de communication sur Facebook et dans le milieu scolaire a été initiée. Par ailleurs une session de sensibilisation sur un an à l'aéroport est en cours (présence de 2 fois 15J à ce jour et portes-affiches à demeure) et nécessite des sessions de sensibilisation régulière lors des périodes de vol les plus actives. Enfin une campagne mass-média sur les espèces exotiques envahissantes mise en œuvre par le Département est prévue sur 2022-2023. Une transversalité de la sensibilisation réalisée par les ESC avec cette campagne est recherchée.

Le site internet du Groupe Espèces Invasives Réunion (GEIR, <https://www.especiesinvasives.re/>) rassemble toutes les informations utiles : informations juridiques, outils de sensibilisation (flyer, affiches), outils pratiques (reconnaissance des espèces au regard de celles qui sont interdites), outils de déclaration des espèces et stocks commerciaux, possibilité de signalement d'espèces vues dans le milieu naturel, etc. Une animation régulière est nécessaire (action 11 et 18 du POLI) : mise en œuvre de la stratégie digitale sur les réseaux sociaux associés, mise en ligne d'information d'actualité: (lutte contre ancistrus, contre le mainate, sur la réglementation, mise à jour des photos, fiches descriptives et fiches de lutte, etc.) Par ailleurs, une refonte complète du site internet avec une communication basée sur l'image et l'utilisation d'outils plus récents intégrant la technologie smartphone notamment pour les signalements est en cours de mise en place. Enfin, une restructuration interne pour une mise en

commun des bases de données espèces exotiques envahissantes et système d'information Nature et Paysage piloté par le chargé de mission SINP est en cours.

Aujourd'hui et malgré tous les outils, la nouvelle réglementation est encore mal comprise tant par les particuliers (notamment sur la déclaration, la vente) et les éleveurs et passionnés.

Également, concernant les espèces végétales, malgré l'arrêté du 1er février 2019 et la diffusion d'un cahier des bonnes pratiques horticoles, des espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes à La Réunion sont encore proposées à la vente dans les foires expo végétales. Une sensibilisation des professionnels et des organisateurs permettraient d'améliorer les pratiques dans ces lieux d'échanges intenses d'espèces. Un travail similaire peut être réalisé dans les foires expo animales (action 16 du POLI) tel que Zanim.

Par ailleurs, la DEAL a amorcé un important travail de rédaction et mise à jour des arrêtés préfectoraux de lutte visant à améliorer la mise en œuvre de la lutte post détection précoce notamment ou encore en zone prioritaire visant à la conservation des espèces/espaces prioritaires (5 arrêtés en cours d'élaboration ou mise à jour) nécessitant une main d'œuvre additionnelle.

Enfin, en lien avec les sources de financement alternatives et ponctuelle telles le plan de relance, ou encore l'appel à projet coup de poing exotiques du MTES amené à se renouveler annuellement. L'élaboration de conventions financières, le suivi et le contrôle des conventions, la réalisation d'avenant s'est accentué nécessitant une main d'œuvre additionnelle.

Dans ce contexte, la mission de l'apprenti proposée vise à piloter et coordonner la politique d'animation et de sensibilisation en matière d'espèces exotiques envahissantes à la DEAL en appui au chargé de mission référent en matière d'espèces exotiques envahissantes sur les volets régaliens et financiers de sa mission. Les tâches confiées à l'apprenti sont les suivantes :

- Encadrer les deux engagés du service civique en charge de l'animation en matière d'espèces exotiques envahissantes ;
- Répondre au public pour l'informer, l'orienter sur les démarches administratives à effectuer et sur la manière de les réaliser en ligne ;
- Mettre à jour les bases de donnée faune/flore, les fiches descriptives et réaliser leur mise en ligne.
- Piloter la refonte du site internet du Geir (en lien avec le gestionnaire du site) ;
- Animer la stratégie digitale du Geir : mises en ligne sur especesinvasives.re d'articles, rédaction de la newsletter, rédaction et mise en ligne de la fiche espèce mensuelle , animation du Facebook, réalisation des vidéos et complétude du calendrier de mise en ligne sous Canva ;
- Gérer l'enveloppe budgétaire correspondante à ces actions ;
- Participer à la préparation et l'animation des événements en faveur de la biodiversité et des écosystèmes et de la promotion des espaces naturels y compris à l'aéroport et en milieu scolaire, participer aux foires expo dédiées à la flore et la faune exotique en vue d'une meilleure prise en compte de la composante envahissante en vue d'améliorer les pratiques ;

- Proposer des pistes en vue d'améliorer la communication auprès des usagers (adaptation des documents d'information sur la base de sa connaissance des publics et de leurs besoins) ;  
Participer aux réflexions sur l'amélioration des outils existants ;

-Participer à la vie du service et apporter son soutien à la chargée de mission espèces exotiques envahissantes sur les volets régaliens et financiers de sa mission : rédaction d'arrêtés de lutte, de courriers et note correspondants, élaboration de conventions financières de subventions, suivi et contrôle des conventions, réalisation d'avenant, réaliser le lien avec la comptabilité et la tête du service, mettre à jour le tableau de suivi des actions financières EEE .

### **De quelle manière cette mission complétera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure?**

La mission de l'apprenti intervient en appui et en démultiplication des actions d'information, de sensibilisation et de mises en œuvre par les agents de la DEAL, en intervenant directement auprès des différents publics (professionnels, amateurs, grand public). Compte tenu de la multiplicité des acteurs et des démarches, la mission d'apprenti permettra de créer des liens entre les services de l'Etat, les acteurs du territoire et le citoyen. Par sa contribution, la mission de l'apprenti permet de développer/d'amplifier ces actions et de réfléchir plus particulièrement avec les acteurs en aidant à repenser leurs pratiques et faciliter la compréhension des enjeux.

Les missions de la DEAL sont l'application des règles dans le domaine environnemental et la déclinaison des stratégies et plans d'action. Elle informe, explique, utilise les relais des associations d'élus, du corps préfectoral. Force est de constater que le lien est distendu, notamment parce que le temps consacré à la médiation et à l'explication devient très faible et que les différentes notions sont difficiles à expliquer. Réciproquement, les actions conduites par les multiples acteurs des territoires gagneraient à être capitalisées et diffusées plus largement. Cette mission pédagogique est donc essentielle et complémentaire à l'action de la DEAL. Elle permettra de renforcer les moyens d'action de l'organisme d'accueil, sur la mise en œuvre des enjeux de la biodiversité et des écosystèmes et de sa politique de préservation de l'environnement, afin de sensibiliser plus largement chacun des acteurs du territoire. Actuellement, cette mission de promotion des enjeux de la biodiversité et des services auprès des différents publics n'est pas effectuée par les agents de l'organisme d'accueil. Il s'agit d'une mission innovante qui complétera l'action des personnes qui s'appliquent, au sein de l'organisme, à mettre en œuvre les enjeux de la biodiversité

#### **Compétences requises :**

Connaissance de la taxonomie basique du vivant, maîtrise basique d'Excel et son dérivé gratuit Classeur OpenDocument et de Power Point et son dérivé gratuit), de Canva, de SPIP, lecture de texte réglementaire, utilisation d'internet y compris en anglais (site INPN, bases internationales Worms, Fishbase, etc.), autonomie dans le travail de bureau et dans sa capacité à se prendre en charge et à organiser son travail, capacité d'encadrement, capacités relationnelles, aisance rédactionnelle, esprit d'initiative et force de proposition, rigueur.

#### **Conditions matérielles :**

Gratification selon convention d'apprentissage.

Mise à disposition d'un bureau, d'un ordinateur, d'un accès aux véhicules de service en pool et au matériel informatique (clé 3G, ordinateur portable, vidéo-projecteur) en pool, salles de réunion et visio.

Lieu de travail situé dans un parc arboré dans un bâtiment construit selon les normes du développement durable.

**Relations :**

chargé de mission espèces exotiques envahissantes, engagés du service civique, comptable, chef du service et son adjoint et ponctuellement autre membre du service, prestataires extérieurs.

**Quand ?** A partir du 01/09/2022 (1 an en alternance)

**Quel domaine ?** Environnement

**Combien de postes disponibles ?** 1

**Quel organisme ?** DEAL de La Réunion (974)

**Le lieu de la mission est accessible aux personnes à mobilité réduite ?** Oui

**La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ?** Non

Laurence Provot – Chargé de mission Espèces exotiques envahissantes – 02 62 40 26 28

Adresse physique : 12 Chemin de la Forêt 97400 St denis

Adresse postale : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de La Réunion  
2, rue Juliette Dodu  
CS 41009  
97743 Saint-Denis cedex 9

Site internet de la DEAL à La Réunion <http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/>

**Activités de la DEAL de La Réunion :**

Sous l'autorité du préfet, la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a pour mission de mettre en œuvre localement, les politiques de l'État impulsées par le ministère de la Transition écologique (MTE), le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT), le ministère de la Mer (MMer). Son siège est situé à St-denis.

La DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) fait face à la multiplicité des acteurs sur le champ de la biodiversité et au besoin de sensibilisation, d'information auprès des acteurs et plus largement de tous les publics sur les enjeux de la biodiversité et des écosystèmes. En effet, la prise en compte de la biodiversité dans les territoires est primordiale pour arrêter son effondrement, car c'est à cette échelle que les acteurs et les citoyens peuvent se mobiliser et agir concrètement. La DEAL est référente et rassemble l'expertise pour le domaine de la biodiversité et des écosystèmes (animation régionale et départementale, connaissance, préservation des espaces et espèces, planification, gestion). Elle porte des actions et anime des démarches qu'il est nécessaire de mieux faire connaître des acteurs du territoire, et réciproquement les actions de ces acteurs doivent être mieux connues et capitalisées. Elles sont notamment en charge de la mise en œuvre: -de la stratégie réunionnaise de biodiversité; -des Plans Nationaux d'Action en faveur des espèces menacées;-des politiques contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE);-d'autres études et actions sur les écosystèmes;-de la déclinaison de la trame verte et bleue (TVB);-de la prise en compte de l'environnement le plus tôt possible

dans la conception d'un plan, programme ou d'un projet, afin qu'il soit le moins impactant possible pour l'environnement, par la séquence «éviter, réduire et compenser».

Aux fins d'accompagner un ou plusieurs volets de ces politiques, la mission de Service civique aura pour objectif principal de mettre en œuvre l'ambition du développement des enjeux de la biodiversité et des écosystèmes et ainsi d'accentuer la sensibilisation et la pédagogie nécessaires, demandées par le Gouvernement.

Au sein de la DEAL, le Service Eau et Biodiversité (SEB) assure la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la gestion de l'eau et de la nature. Il mène notamment des missions de police de l'eau.